

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

EFIV : Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs

Les enfants voyageurs doivent bénéficier d'une attention particulière du fait de leur mode de relation discontinu à l'école. Cf Circulaire n°2012-142 du 2.10.2012.

Comment accueillir un Enfant issu de Familles Itinérantes et de Voyageurs ?

Le directeur de l'école doit inscrire un élève EFIV prioritairement dans sa classe d'âge.
Des temps de décroisement dans un niveau inférieur peuvent être envisagés ponctuellement.

Lorsqu'un Enfant Issu de Familles Itinérantes et de Voyageurs arrive dans votre école, il est impératif de faire remonter les informations suivantes au CDSNAV 72 :

- Nom et prénom de l'élève - Sexe - Âge et date de naissance - Date d'arrivée dans l'établissement - Date de départ estimée (si communiquée par la famille)

Lorsque un élève EFIV quitte l'établissement, le CDSNAV 72 doit être averti.

Annuaire CDSNAV 72 : (Centre Départemental)

Coordinatrice CDSNAV 72 : Charlotte Lefeuvre Mail : ce.casnav72@ac-nantes.fr Tel : 02 43 72 62 41

Adresse postale : Ecole Paul Eluard / Sablonnière, 2 rue du Commandant de la Boudinière 72100 Le Mans

Nom des enseignants « brigade EFIV » : Isabelle Ribeau, Olivier Gaftarnik, Christelle Gilot

Protocole de prise en charge dans le cadre de l'Ecole Inclusive :

- 1) Une fois la situation remontée, le CDSNAV72 organise la passation d'une évaluation.
- 2) Un enseignant EFIV contacte l'établissement pour convenir d'un RDV.
- 3) L'enseignant évalue l'élève puis en transmet la synthèse au CDSNAV72.
- 4) L'IEN-ASH, au regard des moyens alloués sur le département et des éléments du bilan de l'élève, accorde (ou non) une prise en charge par un enseignant EFIV.
- 5) Des créneaux d'interventions sont ensuite définis.